LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE BIOPATH Charenton Liberté

Enr. n° 94–211 139 rue de Paris 94220 CHARENTON LE PONT Tél : 01.43.96.16.76 Fax : 01.45.18.01.72 www.biopath-idf.com

Dr COHEN Brigitte

Dr COVID SANS PRESCRIPTION

M Jean-Bastien VILO

152 RUE DE PARIS 94220 CHARENTON LE PONT

Examen de M Jean-Bastien VILO

né(e) le 19-06-1996

Dossier LI201117646 du 17-11-2020

Date et heure du prélèvement : 17–11–2020 (hors informations complémentaires figurant dans le compte-rendu)

COMPTE RENDU D'EXAMENS DE BIOLOGIE MEDICALE

Notre politique de gestion et de protection de vos données personnelles est disponible sur notre site internet <u>www.biopath-idf.com</u>

Valeurs de référence Antériorités

BIOLOGIE MOLECULAIRE

Recherche d'ARN du SARS Cov2 (RT-PCR) (1)

kit SARS-CoV2 R-GENE Biomérieux. Détection LineGene 9600 BIOER. Sensibilité : 380 copie/ml pour les gènes RdRp et N.

Origine du prélèvement: Ecouvillon naso-pharyngé

Résultat: Absence d'ARN du coronavirus SARS-CoV-2.

BIOCOVID

Les données vous concernant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie du Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en œuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé de la santé. Ce traitement d'intérêt public a pour finalité de centraliser les résultats des tests de dépistage Covid-19 en vue de leur réutilisation à des fins d'enquête sanitaire, de surveillance épidémiologique et de recherche via la plateforme des données de santé. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation, voir opposition) nous vous invitons à contacter l'adresse postale "Correspondant à la protection des données-Direction générale de la Santé (DGS) – Ministère des solidarités et de la santé – 14 avenue Duquesne – 74350 PARIS 07 SP" ou à l'adresse électronique sidep-rgpd@sante.gouv.fr

(1) Labo. exécutant : BIOPATH Bry sur Marne - 6 av. des Frères Lumière 94360 BRY S/ MARNE

3/

Dans le cadre de la stratégie de l'use contre l'épidémie de COVID-19 visent à prévenir l'émergence de nouveaux foyers d'épidémie, un arrêté sur le point d'être publié autorise la réalisation des tests de d'étection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR sans prescription

Renseignements de la FSE dans le cas d'un test sans prescription.

S) le patient qui se présente pour réaliser un test ne dispose pas de prescription, la facturation du test à l'Assurance Maladie se fait avec une transmission d'une FSE comportant :

- ு Sait la numéro அண்களை அவுகர்க் prae<u>stigteur du médacin traitant qu</u> s'il <u>n'en dispose pas du</u> médacin que le patient aura désigné pour assurer sa prise en charge.
- Soit, ai le patient n'est pas en capacité de désignar un médecir, le numéro assurance maladia générique prescriptour culvant : n° AM 291 991 453. Ce numéro de prescripteurs fictifs diffère de ceux utilisés dens le cadro du contact fracing et ou dépistage populationne; avec envolution.
- Si le N(R du patient est connu, il feut utiliser la NIR de la personne à dépister, s'il n'est pas portur. I faut renseigner la numéro sulvant : 1 55 55 55 CCC 028 (CCC = numéro de la caisse de rattéchement du laboratoire).

Avec toute mon sitention, Votre correspondant de l'Assurance Maladie, :

Médecin : SPCOVID 291 991 453

ORDONNANCE PJ SCOR PCR COVID SANS PRESCRIPTION